

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE CONTRAT ET DE SERVICE

### 1. PRÉAMBULE

Les présentes conditions générales de vente ont la prééminence sur celles de nos cocontractants, sauf dérogation expresse et écrite signé de notre administrateur-délégué.

### 2. FORMATION DU CONTRAT

Le contrat est considéré conclu lorsque après réception d'une commande, le vendeur a expédié une acceptation écrite .

Les délais de livraison ou de prestation sont communiqués à titre indicatif, sans engagement.

Une modification aux offertes du vendeur n'est acquies que si elle est confirmée par écrit  
Les affaires traitées par les agents du vendeur ne sont valables qu'après confirmation écrite du vendeur.

Sauf convention contradictoire il est expressément convenu que chaque ordre accepté engage de plein droit la responsabilité solidaire de la société acheteur et de son administrateur délégué à titre personnel à l'exécution de celui-ci.

### 3. LIVRAISON

Les frais de transport sont communiqués sous réserve de circonstances indépendantes de la volonté du donneur d'ordre et qui ne sont pas raisonnablement prévisible.

Outre qu'un accord explicitement écrit, nos délais de livraison sont seulement donnés sous-titre indicatif.

Cela veut dire que, s'ils ne devraient pas être respectés, l'acheteur ne pourra pas annuler la commande ou exiger un dédommagement quelconque.

L'acheteur est obligé de vérifier si les marchandises et l'emballage n'ont pas de défauts apparents immédiatement après réception. Lors d'une absence de vérification à la livraison, le risque est totalement transmis à la charge du client.

Tous les autres risques et périls sont totalement à la charge du client à partir de la livraison.

Un retour des marchandises livrées est seulement possible après notre permission explicite.

Dans ce cas, un montant de 15 % de la valeur des marchandises retournées est due avec un minimum de € 20,00 pour les frais d'administration. Si le transport est effectué par nous, les frais en sont totalement facturés. Uniquement les marchandises reçues en bonne état seront créditées en cas de retour.

Les véhicules stationnés dans nos ateliers ne sont pas assurés contre le vol, l'incendie ni les dégâts pouvant éventuellement survenir. Ces véhicules sont conduits sous la responsabilité du client. Si un véhicule n'est pas enlevé dans les 48 heures après la fin des travaux, un droit de garage de € 15,00 par jour sera exigé sans pour autant que EFK GLASS SRL accepte la responsabilité de la surveillance du véhicule.

### 4. MONTAGE

Lors du montage de vitres sur un véhicule, le client est tenu de contrôler soigneusement les travaux effectués, que ce soit personnellement, pas ses responsables ou ses employés avant que le véhicule quitte nos ateliers ou que le monteur quitte le lieu de montage. Les plaintes éventuelles doivent être signifiées par écrit dans les 48 heures. L'acheteur prendra les dispositions requises pour que le fournisseur monteur puisse venir aussi près que possible du lieu de livraison / montage avec un camion ou une camionnette.

## 5. PAIEMENT

Nos factures sont payables à Wervik (B) au siège de EFK GLASS SRL. Toutes les factures sont payables au comptant sans escompte, sauf accord contraire à la commande.

En cas de non-paiement à l'échéance, le montant dû sera majoré d'office de 15% avec un minimum de € 50,00 et un maximum de € 1.500, à titre d'indemnisation forfaitaire et un intérêt moratoire de 1% par mois sera appliqué également sans aucune mise en demeure.

## 6. DROIT DE PROPRIÉTÉ

Les marchandises restent notre propriété et l'acheteur se refuse en tout cas le droit d'aliéner les marchandises jusqu'à leur paiement intégral.

L'acheteur n'est pas autorisé à suspendre ses paiements en cas de réclamation ou d'appel en garantie.

Toute infraction à cette clause expose l'acheteur, en application des articles 491 du Code pénal à des poursuites judiciaires pour abus de confiance.

Par conséquent, le vendeur a le droit de prendre les marchandises à tout moment.

## 7. RECLAMATIONS

Les réclamations relatives aux factures doivent être communiquées à EFK GLASS SRL par écrit et motivées dans un délai de 8 jours de la date de la facture, sinon la facture sera considérée comme acceptée.

## 8. ANNULATION

un ordre ne peut être annulé que par autorisation écrite du vendeur mais, dans ce cas l'acheteur remboursera les frais encourus fixés forfaitairement à 60% du montant de la facture.

Au cas où l'acheteur annule son ordre ou partiellement sans que le vendeur soit en défaut ou sans consentement écrit, le vendeur a le droit d'exiger l'exécution ou l'annulation en plus de indemnisation forfaitaire ci-dessus.

## 9. PATENTES

Lorsque EFK GLASS SRL livre des produits qui ont été fabriqués suivant indications et directives spéciales de l'acheteur, celui-ci met le vendeur à l'abri de toutes poursuites émanant de tiers au cas où il y aurait infraction des droits de patentes et/ou marques déposées.

## 10. JURIDICTION

Ce contrat est régi par la loi belge pour EFK GLASS SRL.

Toutes contestations relatives à l'interprétation ou à l'exécution de la convention entre parties seront de la compétence des Tribunaux d'Ypres pour EFK GLASS SRL. Le fait que notre société laisse encaisser les sommes dues ou l'acceptation de traites ne porte aucune dérogation à ce principe.

EFK GLASS SRL se réserve le droit de porter la contestation ou le recouvrement devant n'importe quel autre tribunal compétent.

Uniquement le texte néerlandais des conditions générales de contrat et de service est valable. La traduction est simplement livrée à titre d'information.